

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009**

~~~~~  
BUDGET ANNEXE ZAE LA GARRIGUE A ST ANDRE DE SANGONIS
DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaients présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Maguelone SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

Absents ou excusés : Anne-Marie DEJEAN, Marc HENRY, Marie-Claude BEDES, Caroline COMBES, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
74 - 7473 « Subvention départementale » (Recettes) - DE		75 000,00€
7133 - 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) - DE		75 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
3355 - 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) - DE		75 000,00€
3355 - 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) - DE		75 000,00€

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 75 000€ au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe 2009 « ZAE La Garrigue à St André de Sangonis »

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 243 le **29 DEC. 2009**
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le **29 DEC. 2009**
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



RAPPORT 2.3	FINANCES
<i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i>	
BUDGET ANNEXE ZAE LA GARRIGUE A ST ANDRE DE SANGONIS	
DECISION MODIFICATIVE N°1	

Les crédits prévus au budget annexe 2009 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 74 et 042 de la section de fonctionnement, et des chapitres 040 de la section d'investissement ; il est donc nécessaire de procéder à des virements et des augmentations de crédits :

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

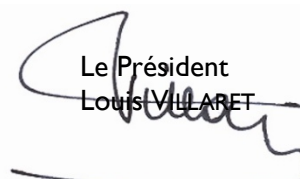
- **Chapitre 74** « Subvention départementale » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 75 000€ sur l'article 7473 afin de prendre en compte la subvention du Conseil Général de l'Hérault au titre du contrat 2007 concernant les acquisitions foncières et les frais de maîtrise d'œuvre pour l'extension du parc d'activités La garrigue à St André de Sangonis ; cette recette n'a pas été inscrite au budget annexe sur l'exercice 2009 et ne figure donc pas sur les articles correspondant aux opérations d'ordre de fin d'année soit sur les articles 7133 (**chapitre 042 de la section de fonctionnement**) et 3355 (**chapitre 040 en dépense et en recette de la section d'investissement**).

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver les augmentations et virements de crédit suivants à l'intérieur de la section d'investissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
74 – 7473 « Subvention départementale » (Recettes) – DE		75 000,00€
7133 – 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		75 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		75 000,00€
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		75 000,00€

Je propose donc à l'assemblée :

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 75 000€ au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe 2009 « ZAE La Garrigue à St André de Sangonis »


 Le Président
 Louis VILLARET